

(2) Les montants offerts pour toutes les sortes de bois par ceux qui ont fait des offres;

(3) La quantité de bois de toute sorte coupé par les détenteurs actuels de permis, de la date de l'émission de leur permis jusqu'à la fin d'avril 1934;

(4) Les montants que les détenteurs de permis peuvent devoir au gouvernement et les noms de ces détenteurs de licences;

(5) Une liste des autres réserves du Dominion ou M. C. W. Cox, ou C. W. Cox Limité peuvent couper du bois en vertu du permis;

(6) Et aussi une copie des contrats, s'il en existe, entre M. C. W. Cox, ou C. W. Cox Limité et le Chemin de fer Canadien-National, pour des traverses de chemin de fer qui doivent être livrées dans les districts de la baie de l'Orient, de la baie d'Hudson et du Lac Seul, et aussi un relevé indiquant les prix payés et les quantités de traverses livrées en vertu de ces contrats.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1233, du 18 juin 1934: autorisant paiement de \$503.50 à la province de l'Alberta pour grandes routes provinciales.

Arrêté en Conseil, C.P. 1234, du 18 juin 1934: autorisant paiement de \$2,433.35 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour secours direct provincial.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 juin 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1933, et par lesquels la commission du port d'Halifax ou le gouvernement fédéral assumait certaines responsabilités relativement à la *Nova Scotia Cold Storage Company Limited*, ou aux valeurs de cette compagnie.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 avril 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents, relatifs à la prise de possession, par la Commission du port d'Halifax, de l'entrepôt de la *Nova Scotia Cold Storage Company, Limited*, à Halifax, et à l'émission ou à l'échange d'obligations ou d'autres valeurs pour la même transaction.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 avril 1934:—Copie de tous les appels de soumissions, soumissions, contrats, lettres, télégrammes, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents, depuis le 31 janvier 1934, relatifs à l'adjudication, par la Commission du port d'Halifax, de l'entreprise de la construction de hangars d'acier pour le commerce de transit sur le quai B à Halifax.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 mai 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, et décrets du conseil échangés du 1er janvier 1933 au 1er mai 1934 au sujet du maître de poste de Val d'Amour, comté de Restigouche-Madawaska, Nouveau-Brunswick.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 114, Loi modifiant le Code criminel.—M. Guthrie.

Bill No 115, Loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—M. Guthrie.

Bill No 116, Loi modifiant la Loi de la députation.—M. Guthrie.